

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 septembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 17

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Représentés:

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 28 juin 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT HUIT JUIN à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la salle l'Étape de Pierrerue.

Présents : J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), C.BIÈS (CdC Grand Orb), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), M.COMBES (CdC Grand Orb), Y.FRAISSE (CdC Du Minervois au Caroux), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), MP.PONS (Conseil Départemental), J.SOULIGNAC (CdC du Minervois au Caroux), B.TÉROL (CdC Les Avant-Monts), D.VORDY (CdC du Minervois au Caroux), H.GONZALEZ (CdC Du Minervois au Caroux),

Représentés : M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts) par F.BOUTES, K.MESQUIDA (Conseil départemental) par MP.PONS.

Excusés : JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), T.CAZALS (CdC Sud Hérault), C.COMBES (CdC Sud Hérault), E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), JL.FALIP (Conseil Départemental), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), JLLAFAURIE (CdC Grand Orb), C.MORGGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), S.SAUR (Conseil départemental), P.VIDAL (Conseil Départemental), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), B.COSTE (CdC Grand Orb).

Assistaient également à la réunion : S.HERPSON (Pays HLV), JP.MATEO (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), S.BRISA (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV), C.JACQUET (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures, il demande l'autorisation d'ajouter un rapport sur la convention du Programme d'Intérêt Général 2022-2027 qui ne faisait pas partie de l'envoi initial. Le Comité syndical donne son accord pour ajouter ce rapport.

Le Président rappelle ensuite les nombreux temps de réunion ou de manifestation qui se sont déroulés depuis le dernier Comité syndical du 3 février :

Huit réunions stratégiques :

- 23 février – COPIL Cadastre solaire en visioconférence
- 7 avril – COPIL Pôle de Pleine Nature
- 8 avril – COPIL Façades
- 19 avril – Conférence des Présidents et Bureau
- 13 mai – COPIL CTO
- 17 mai – COPIL OCM2
- 24 mai – Réunion des Présidents et DGS
- 31 mai – COPIL Pays d'art et d'histoire.

Plusieurs manifestations des Nuits de la thermographie (partenariat Communes, Communautés de communes, Parc NRHL) :

- 8 février à Pézènes-les-Mines
- 15 février à Colombières-sur-Orb.

2022-28-06-01 **Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 3 février 2022, rapport présenté par Jean Arcas** : le procès-verbal de la séance du 3 février 2022 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

2022-28-06-02 **Adoption du compte administratif 2021, rapport présenté par Jean Arcas** : le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2021 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

2022-28-06-03 **Adoption du compte de gestion 2021, rapport présenté par Jean Arcas** : le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière du Syndicat après avoir examiné et constaté la parfaite régularité des comptes et la totale correspondance avec le compte administratif 2021.

2022-28-06-04 **Affectation du résultat 2021, rapport présenté par Jean Arcas** : après avoir examiné le compte administratif, le Comité syndical approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021 à l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 516 767,82 €.

2022-28-06-05 **Décision modificative n° 1, rapport présenté par Jean Arcas** : afin de procéder au réajustement des comptes, le comité syndical autorise le Président aux transferts nécessaires pour 9 710 € de dépenses pour 6 997 € de résultat de fonctionnement reporté en 002 et 2 713 € de quote-part des subventions d'investissements transférées au compte de résultat au 777 (042).

2022-28-06-06 **Décision modificative n° 2, rapport présenté par Jean Arcas** : afin de procéder au réajustement des comptes, le comité syndical autorise le Président aux transferts nécessaires en dépenses pour 9 710 € (2 714 € en 139151 (040) et 6 996 € en 20422 et en recettes pour 9 710 € (4 654 € en 280421 (040), 4 970 € en 280422 (040) et 86 € en 281838 (040)).

2022-28-06-07 **Décision modificative n° 3, rapport présenté par Jean Arcas** : afin d'ajuster le report du résultat de fonctionnement, le comité syndical autorise le Président aux transferts nécessaires pour un total de 447 319,82 € dont 300 000 € en 6488 (autres charges de personnels) et 147 319,82 € en 65888 (autres charges de gestion courantes) et en recettes en 002 le résultat de fonctionnement reporté pour 447 319,82 €.

2022-28-06-08 **Décision modificative n° 4, rapport présenté par Jean Arcas** : afin d'ajuster le report du résultat de fonctionnement, le comité syndical autorise le Président aux transferts nécessaires pour 73 343,15 € en 20422 (privés : bâtiments, installations) et en 001 pour solde d'exécution section d'investissement.

2022-28-06-09 **Modification du tableau des effectifs, rapport présenté par Yves Fraisse** : le comité syndical valide à l'unanimité l'avancement de six postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de catégorie C et la création d'un poste de technicien principal de catégorie B pour la mise en œuvre du nouveau Programme d'Intérêt Général.

2022-28-06-10 Santé : Contrat Local de Santé – Budget 2022, rapport présenté par Martine Gil : le comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement du CLS portant sur l'animation et la coordination pour un total de 71 986 € dont 30 000 € sont sollicités auprès de l'Agence Régionale de Santé et 41 986 € sont pris en fonds propres auprès du Syndicat mixte.

2022-28-06-11 Culture : convention Orchestre du Pays spectacle condensé « 1907, les 12 dimanches d'un printemps », rapport présenté par Marie-Pierre Pons : l'Harmonie Bédaricienne accompagne l'Orchestre de Pays depuis sa création, cet appui technique s'appuie sur une convention de partenariat que le comité syndical approuve à l'unanimité.

2022-28-06-12 Patrimoine : désignation d'un représentant pour participer au projet Géoparc, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : Le Département de l'Hérault porte la démarche Géoparc auprès de l'UNESCO, le périmètre approuvé comprend des communes du territoire de Pays. Il est proposé de désigner pour participer au conseil stratégique deux représentants du Syndicat mixte. Le comité syndical désigne à l'unanimité Jean Arcas et Mariette Combes.

2022-28-06-13 Contrat territorial Région Occitanie / Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : le comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'ingénierie territoriale et de la gestion du programme européen LEADER. Le budget est de 201 777.53 € avec deux plans de financement dissociés :

- Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2022 est donc de **94 246.43 €** pour lequel les financements suivants ont été sollicités auprès du Conseil départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) pour 9 424.64 €, auprès du Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée pour 9 424.64 €, auprès de l'Union Européenne – crédits FEADER LEADER pour 75 397.12 €, l'autofinancement du Syndicat mixte est de 0.03 €.
- Le budget du contrat 2022 est de **107 531.10 €** pour lequel le financement suivant pourrait être sollicité auprès du Conseil régional Occitanie pour 67 175.62 €. Le solde de 40 355.48 € représente l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Par ailleurs, le comité syndical valide à l'unanimité le principe d'élaborer le nouveau Contrat territorial Occitanie/Pays.

2022-28-06-14 Projet Alimentaire Territorial : conventions Parc / CIVAM / Institut AGRO / Pays, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le Pays mène plusieurs actions qui font l'objet de conventions de partenariat pour clarifier les rôles de chacun. Le comité syndical valide à l'unanimité trois conventions de partenariat. Une avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, une avec le CIVAM BIO34 et le Parc NRHL et une avec l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

2022-28-06-15 Rapport d'activités 2021, rapport présenté par Jean Arcas : le Président présente le rapport d'activités du Syndicat mixte, il tient à rappeler que le Pays intervient ainsi dans les domaines de la Santé, de la Culture, de l'Habitat, du Développement Durable et de la Transition Énergétique, de l'Économie d'entreprise et agricole, du Patrimoine et du Tourisme.

Par ailleurs, le Pays assure l'animation des politiques contractuelles (CRTE, CTO) ainsi que le portage du programme européen Leader dédié au tourisme et au patrimoine et le programme d'Approches Territoriales Intégrées. Le Département s'engage également sur différentes opérations sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles et notamment sur l'ingénierie.

Grâce aux différents programmes et démarches menés, ce sont plus de 8 000 000 M€ qui ont été injectés dans l'économie du territoire en 2021.

Globalement, l'action du Pays représente, pour 2021 :

- environ 2 000 conseils techniques ;
- plus de 400 interventions en ingénierie et/ou assistance technique jusqu'à l'instruction ;
- près de 400 animations, événements et temps de rencontres sur le territoire.

Le comité syndical prend acte du document.

2022-28-06-16 Développement Durable et Transition Énergétique : cadastre solaire, rapport présenté par Pierre Mathieu : le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc ont travaillé conjointement à la mise en place d'un cadastre solaire sur le périmètre des deux structures couvrant 164 communes pour 123 000 habitants. Cet outil permet de connaître le potentiel solaire des toitures et de bénéficier de conseils sur les aides, l'intégration architecturale et paysagère et la réglementation pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou thermiques. Le comité syndical se prononce favorablement et à l'unanimité sur le principe de communiquer auprès des collectivités sur l'ensemble des outils créés.

2022-28-06-17 Programmes européens, rapport présenté par Francis Boutes : les nouvelles générations de programmes européens représentent l'opportunité pour le territoire d'obtenir des financements pour les privés et les collectivités. Le comité syndical valide à l'unanimité que le Syndicat mixte réponde à la candidature LEADER et à la candidature Approches Territoriales Intégrées.

2022-28-06-18 Patrimoine : étude C.I.A.P. et animation 2022, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : le rapport porte sur une modification du plan de financement dont le coût total s'élève à 42 467,72 € TTC (étude C.I.A.P uniquement) dont les demandes de subventions s'établissent comme suit : État DRAC Occitanie pour 15 000 € (dont 10 236,60 € cofinancent l'assiette de dépenses commune DRAC/LEADER de 33 000,00 € relative à l'étude), et FEADER LEADER pour 23 737,56 €, le solde étant porté en autofinancement pour 8 493,56 € par le Syndicat mixte. Le comité syndical valide cette modification à l'unanimité.

2022-28-06-19 Habitat : Programme d'Intérêt Général 2022-2027, rapport présenté par Francis Boutes : le comité syndical valide à l'unanimité le portage et la mise en œuvre du nouveau PIG par le Pays et le projet de convention qui pourrait être enrichie par les partenaires. Par ailleurs, le comité valide le coût de l'opération qui s'élève à 450 326 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités : l'ANAH part fixe pour 87 500 €, l'ANAH part variable pour 157 680 €, le Conseil départemental pour 98 883 €, la CAF pour 6 000 €, le solde étant porté en autofinancement pour 100 263 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.